

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ACTON
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE

Premier projet

**Règlement numéro 387-2024
modifiant le règlement de zonage
numéro 254-02**

Préambule

Attendu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine a adopté, le 10 juin 2002, le règlement de zonage numéro 254-02;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre les activités d'extraction de sable dans la zone à dominance agricole numéro 501;

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu que l'avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Gilbert Grenier, lors de la séance du conseil tenue le 4 juin 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Conséquemment,

Il est proposé par _____ ,
Et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 387-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine ».

Article 2 Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 Grille des usages principaux et des normes

La grille des usages principaux et des normes, annexée et faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine, est modifiée :

- a) par l'ajout des usages industriels de classe C « extraction » à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 501;
- b) par l'ajout, pour lesdits usages dans ladite zone, de la note particulière [6] se lisant comme suit :

[6] limité à l'exploitation de sablières ou de gravières

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CHRISTINE, LE _____ 2024.

**Heidi Bédard,
Directrice générale
et greffière-trésorière**

**Jean-Marc Ménard,
Maire**

Avis de motion donné le : 4 juin 2024

Projet de règlement mis à la disposition du public le : 4 juin 2024 (séance publique) et
5 juin 2024 (site Internet)

Projet de règlement adopté le : _____

Projet de règlement transmis à la MRC le : _____

Avis de l'assemblée publique de consultation donné le : 8 avril 2024

Assemblée publique tenue le : _____

Règlement adopté le : _____

Règlement transmis à la MRC le : _____

Certificat de conformité délivré par la MRC le : _____

Entrée en vigueur le : _____

Avis d'entrée en vigueur donné le : _____

Note: L'article 3 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Préparé par le service de l'aménagement de la MRC d'Acton.

Le 22 mai 2024.